

CHAPITRE 7 - KANT ET LE JUGEMENT DE GOUT

1. «LA BEAUTÉ SÉPARÉE DU SENTIMENT DU SUJET N'EST RIEN EN SOI » 111
2. LE JUGEMENT DE GOUT EST UN JUGEMENT RÉFLÉCHISSANT 113
3. L'ANALYTIQUE DU BEAU 114
4. LE GÉNIE 117
5. L'ANALYTIQUE DU SUBLIME: VERS
LE SUPRASENSIBLE 118 5.1. UN PLAISIR MELÉ D'EFFROI NÉ DE L'EXPÉRIENCE
DE L'ILLIMITÉ ET DE L'INFORME 118 5.2. LE SUBLIME MATHÉMATIQUE 119 5.3. LE
SUBLIME DYNAMIQUE 120 5.4. LE SUBLIME À LA CROISÉE DU SENSIBLE ET DU
SUPRASENSIBLE 121

Idées directrices

▲ Kant accomplit radicalement la rupture avec l'esthétique classique. Pour lui, la beauté est d'un autre ordre que la perfection telle que l'entendaient les Grecs.

▲ La vocation de l'art n'est pas de représenter selon des canons objectifs une forme, mais de créer inconsciemment une œuvre inédite, susceptible d'être universellement appréciée.

▲ Kant part non pas de l'objet, mais de la représentation du sujet, de la façon dont il qualifie dans le jugement de goût la manière qu'il a d'être affecté.

▲ Le jugement de goût n'a donc rien à voir avec une opération intellectuelle où nous saisirions l'essence du Beau.

▲ L'artiste de génie ne saurait suivre de règles puisqu'il détient le pouvoir de les inventer.

1. «LA BEAUTÉ SÉPARÉE DU SENTIMENT DU SUJET N'EST RIEN EN SOI»

Kant centre sur le sujet et non sur l'objet les conditions de la représentation en général. « Ce qui est simplement subjectif dans la représentation d'un objet, c'est-à-dire ce qui constitue sa relation au sujet et non à l'objet, c'est sa nature esthétique. » (Critique de la faculté de juger, § VII).

«Les sources du beau, du bon, de l'agréable... sont dans nous-même », écrivait déjà Montesquieu dans son Essai sur le goût (1757) : « et en chercher les raisons, c'est chercher les causes des plaisirs de notre âme » (Rivages Poche, p. 10).

Baumgarten, s'est d'emblée proposée d'élaborer une connaissance claire de l'expérience émouvante et confuse du beau. Kant se situe dans cette mouvance : pénétrer le clair-obscur de notre relation au sensible, en s'interrogeant sur le goût, élucider ce qui nous amène, dans nos jugements sur les choses, à leur concéder la beauté.

Or, comme toute valeur, la notion de beau comporte deux aspects indissociables en même temps qu'apparemment contradictoires. D'une part, elle apparaît comme absolue, une, universelle, immuable, transcendante ; l'esprit retrouve en elle ses caractères suprêmes. D'autre part, elle apparaît comme liée au monde et au sujet dans ce qu'ils ont d'empirique. Elle a donc un contenu sensible et paraît relative et subjective.

Kant, lui, refuse l'idée du Beau en soi : « La beauté séparée du sentiment du sujet n'est rien en soi » (C.J., § 9). C'est notre jugement qui nous apprend qu'une chose est belle, mais cela

ne nous permet en aucune manière d'ac- céder à une saisie intellectuelle de l'essence du Beau.

Loin de toute onto- logie, son analyse est menée du point de vue du sujet qui perçoit, non de la chose perçue. Le jugement de goût n'est donc pas un jugement de connaissance ; par suite, il n'est pas logique, mais esthétique Kant, en s'établissant dans une sphère irréductible à l'acte de connaître, s'éloigne de toute conception intellectualiste en matière d'esthétique. Kant dénit donc le beau, mais indirectement, comme cause du jugement de goût, et par une déinition subjective et formelle. Sa position critique lui permet d'éviter l'écueil de l'idéalisme platonicien comme celui de l'empirisme.

2. LE JUGEMENT DE GOUT EST UN JUGEMENT RÉFLÉCHISSANT

«La représentation n'est pas rapportée à l'objet mais seulement au sujet et le plaisir ne peut rien exprimer d'autre que la convenance de l'objet avec les facultés de connaissance qui sont en jeu dans le jugement rééchissant » (C.J., Int., VI, I).

Le jugement est la faculté de subsumer sous des règles. Kant pose deux sortes de jugement : le jugement déterminant qui est un jugement de connaissance et le jugement rééchissant.

Le jugement déterminant consiste à ranger sous la règle un objet, il détermine par des concepts des objets sensibles, porte sur des objets. Le jugement rééchissant consiste à remonter d'un objet vers la règle. Tel est le cas du jugement rééchissant esthétique ou jugement de goût.

La faculté de juger rééchissante « constitue un terme intermédiaire entre l'entendement et la raison ».

3. L'ANALYTIQUE DU BEAU

1. *Le beau est l'objet d'un jugement de goût désintéressé.*

Dans la contem- plation esthétique, je suis « ravi », c'est-à-dire délivré de la tyrannie de mes désirs sensibles. Loin d'être liée à la convoitise des sens, l'expérience de la beauté effectue une dématérialisation du désir, non pas progressivement comme dans Le Banquet de Platon, mais d'emblée.

2. *Le beau est ce qui plaît universellement sans concept.*

Le sujet ressent la beauté avec une évidence telle qu'il en requiert la reconnaissance universelle en droit, sans qu'il puisse cependant en rendre compte par un dis- cours démonstratif. Cette universalité subjective et non logique du juge- ment de goût prétend faire partager, en somme, un état d'âme singulier.

Deux de nos facultés intellectuelles, d'habitude divergentes, sont ici spontanément en accord: l'imagination et l'entendement. Le sentiment esthétique en effet réalise une harmonie imprévue, en quelque sorte miraculeuse, entre l'entendement (faculté des concepts, donc de l'universel) et l'imagination (faculté de l'intuition, l'intui- tion étant la faculté de recevoir les sensations, domaine du particulier).

Dans le jugement de goût se trouvent d'emblée conciliés particulier et universel, imagination et entendement, sans qu'aucun travail intellectuel ne soit néces- saire, nous reconnaissons le beau à ce bonheur particulier qu'il éveille en nous, en réconciliant nos facultés de sentir et de comprendre qui sont pourtant hétérogènes par nature, et cela de façon spontanée, sans

travail, sans effort, sans recherche, et sans que l'une ou l'autre des deux facultés soit soumise à l'autre « parce que nul concept déterminé ne les astreint à une règle particulière de connaissance ».

la démarche de la connaissance la sensibilité est subordonnée à l'entendement, que dans l'exigence morale elle est assujettie au commandement de la raison, dans l'expérience esthétique les deux facultés sont sur un pied d'égalité, ludiquement accordées l'une à l'autre. Cette coïncidence inhabituelle nous procure un plaisir. C'est ce plaisir lié à l'accord harmonieux de nos facultés qui est un plaisir esthétique. C'est le caractère spontané de l'accord qui en fait un plaisir désintéressé. Ce n'est pas un plaisir uniquement sensible, mais intellectuel.

3. La beauté est la forme de la nalité d'un objet en tant qu'elle est perçue dans cet objet sans la représentation d'une n.

La beauté atteint une nalité qu'elle ne cherche pas. Il y a « pure nalité formelle subjective de l'objet » (C.J., p. 29) Ces considérations amènent Kant à distinguer deux espèces de beauté : « La beauté libre (*pulchritudo vaga*) ou la beauté simplement adhérente (*pulchritudo adhaerens*).

La première ne suppose aucun concept de ce que doit être l'objet; la seconde suppose ce concept ainsi que la perfection de l'objet d'après lui » (p. 71). Les ours, par exemple, certains oiseaux, les dessins à la grecque, sont de libres beautés et font l'objet d'un jugement esthétique pur. Tandis que la beauté d'un homme ou d'un édifice est « adhérente » et ne saurait plus être un pur jugement esthétique.

4. Est beau ce qui est reconnu sans concept comme l'objet d'une satisfaction nécessaire.

Le principe de la nécessité de la satisfaction et de l'universalité de sa communicabilité présuppose donc un « sens commun » (p. 78). Toutefois, Kant nous montre que la prétention à l'universalité du jugement de goût, loin d'être arbitraire, est légitime : s'il n'est pas démontrable à partir d'un concept, il se rapporte cependant au « concept rationnel transcendantal du suprasensible » (C.J., p. 164).

4. LE GÉNIE

Dans le génie s'opère une transition spontanée du sensible au suprasensible. En lui se trouvent déposées les « règles de la nature », les structures secrètes, cachées, de la création. L'artiste de génie ne saurait suivre de règles, puisqu'il détient le mystérieux pouvoir de les inventer.

génie, cette « faculté des idées esthétiques », sachant « rendre universellement communicable ce qui est indicible

5. L'ANALYTIQUE DU SUBLIME: VERS LE SUPRASENSIBLE

5.1. UN PLAISIR MELÉ D'EFFROI NÉ DE L'EXPÉRIENCE DE L'ILLIMITÉ ET DE L'INFORME

Comme le beau, le sublime repose sur le jugement esthétique, mais, alors que le Beau, parce qu'il est formel, concerne un objet limité et ni, le sublime, lui, renvoie à l'illimité et à l'informe.

le sublime se rencontre aussi dans un objet informe en tant que l'innité est représentée en celui-ci ou grâce à lui » (C.J., p. 74)

De plus, le sublime se réfère à la raison, alors que le beau relève de l'entendement. Or la raison est une faculté qui renvoie à quelque chose qui nous dépasse.

Il n'est pas exagéré de dire que l'expérience du sublime est une expérience du divin, d'un Dieu qui reste innommé et sans visage, inconnaissable mais qui, au cœur de l'absence et dans les expériences limites, vient à l'idée.

si le beau procure un plaisir pur, le sublime est l'occasion d'un plaisir mélangé qui produit dans un premier temps la constriction des forces vitales pour laisser place ensuite à leur expansion.

il n'y a pas d'objet sublime. Le sublime est seulement dans l'acte d'appréhension

C'est surtout l'idée du « plaisir mêlé d'effroi » qui caractérise le sublime pour Kant «l'horreur délicate» qui selon Burke caractérise l'expérience de l'inné. un « sentiment spirituel » qui trouve en nous son principe.

L'esprit est tour à tour animé de sentiments d'attraction et de répulsion, éprouvant un plaisir négatif proche du respect.

Si, en effet, l'esprit se maintient face à la beauté dans un état de calme contemplatif, le sublime, lui, est dynamique : il s'éprouve dans un mouvement de l'âme qui pointe vers un au-delà d'elle-même.

5.2. LE SUBLIME MATHÉMATIQUE

le sentiment d'une faculté suprasensible » capable du moins de « concevoir l'inné sans contradiction » (p. 79).

5.3. LE SUBLIME DYNAMIQUE

Le sublime n'est donc dans aucun objet de la nature, il n'est que dans notre esprit, en tant que nous pouvons avoir conscience de notre supériorité sur la nature en nous, sur notre propre nature, et par là sur la nature hors de nous, en tant qu'elle inue sur nous. »

5.4. LE SUBLIME À LA CROISÉE DU SENSIBLE ET DU SUPRASENSIBLE

ce que nous nommons sublime ne paraîtra qu'effrayant à l'homme inculte » (§ 29, p. 102).
« Est sublime ce qui plaît immédiatement par la résistance à l'intérêt des sens. »

Sublime et moralité participent à cette élévation de l'âme fortifiée : la Loi morale est sublime comme l'est aussi l'idée divine, objet dépassant toute forme mais cependant intelligible.

Le suprasensible est donc l'horizon même de l'expérience esthétique. Le jugement de goût me rapporte à quelque chose qui n'est pas du domaine de la nature ni du sensible, pas davantage de la liberté. C'est au fondement de la liberté, au suprasensible que se rattache le jugement de goût.

À retenir

le Beau est le symbole du Bien, manifestant un ordre profond inconnaissable en soi mais exprimé par la plus haute vocation humaine.